



<https://ges.revuesonline.com/accueil.jsp>

La gouvernance territoriale comme mode de coordination et d'action publique territoriales

Proposition de numéro spécial

Cadrage du dossier

Depuis 15 ans l'article « La Gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? » (Géographie, Économie, Société 2005, n°4/vol. 7, 321–331) sert de référence aux recherches francophones concernant tant le développement des territoires que leurs façons de se gouverner dans un contexte multiscalair et multi-acteurs renforcé.

En 2005, le propos reposait sur les deux construits imbriqués que sont le territoire et la gouvernance. Ainsi on y distinguait le territoire construit de l'espace administratif donné, cette entité active et mouvante, constituant un changement radical dans l'approche de l'espace, dans le processus de production et dans la régulation y compris publique à lui appliquer. L'élargissement du champ des acteurs impliqués et l'interdépendance des acteurs obligeant à proposer des processus de prise de décision et d'action innovants, subtile mélange de dimensions coopératives et conflictuelles. Il passait par une translation de la perception et des pratiques de la concurrence vers des *situations créatrices de solidarité, d'échanges, d'ententes, de mise au point de projets communs dans un cadre de proximité géographique mais aussi organisationnelle* [p.329] où s'inscrivait le partenariat à base territoriale. Le processus de gouvernance territoriale interrogeait ainsi la mise en compatibilité des acteurs et de leurs intérêts autour de l'enjeu du territoire et de son développement.

Aujourd'hui l'adjectif 'nouveau' n'est plus pertinent et le point d'interrogation est effacé. Certains travaux prétendent que le caractère territorial serait aujourd'hui incongru, affaibli par les dynamiques réticulaires, la force attractive des métropoles ou encore la compétitivité globale.

Pourtant, à la fois le réel et les recherches renforcent la pertinence du propos, dans un contexte et face à des enjeux encore plus éloquentes.

Les jeux d'échelles (enchevêtrant niveau local, en ce compris transfrontalier, européen voire global) nécessitent de repositionner l'action publique et les acteurs publics : le délitement de l'Etat concomitant d'une pression centralisatrice - renforcée à l'heure du covid-19 - amène les formes de gouvernement à se renouveler. Les territoires face à de nouveaux enjeux et aux évolutions sociétales

(préoccupations sociales et écologiques notamment) en appellent à un « mieux être » collectif, distinct du modèle de production classique. Un impératif de renouvelabilité et la nécessaire prise en compte des communs façonnent la coordination et le gouvernement de la transition de nos territoires. Le développement et les dynamiques territoriales y associées correspondent donc à un développement au sens large qui doit contribuer non seulement à améliorer la croissance, les performances économiques des territoires, mais aussi le bien-être des populations ; et ce, dans un objectif de durabilité.

Ces métamorphoses supposent de multiples entrées et les travaux de Bouba-Olga et Grossetti (2018), Nadou et Pecqueur (2018), Klein (2018), Crevoisier et Kebir (2004), Crague (2015) ont détaillé certains des processus socio-économiques en œuvre, tels que l'enjeu des biens communs, de l'intermédiation ou de la résilience des territoires. Le présent numéro a choisi l'entrée du renouvellement de l'action publique face aux processus de gouvernance territoriale. Ce renouvellement se manifeste entre autres par de nouvelles logiques de coopération horizontale et de coordination verticale, multi-acteurs et multi-niveaux, la restructuration de l'Etat dont l'Etat local et les défis créés notamment par l'effacement des frontières politico-administratives. La réflexion intègre les éléments de la crise latente des politiques publiques locales.

Gouvernance et territoire s'affirment aujourd'hui encore comme clefs de compréhension pertinentes pour comprendre les modes d'organisation et de régulation du « vivre ensemble » des sociétés post 2020 et la production de règles du jeu communes au sein des systèmes d'acteurs impliqués.

Calendrier et procédure de soumission des contributions

Calendrier prévisionnel :

- Proposition d'un pré-projet d'article : **1^{er} avril 2021**
- Retour aux auteurs sur la base d'une évaluation des pré-projets : fin avril 2021
- Proposition d'un article complet pour les papiers sélectionnés à l'étape 1 : **15 juillet 2021**
- Publication du numéro spécial : décembre 2021.

Le pré-projet comme l'article doivent être soumis par voie électronique, en envoyant le document à : soumission-gouvernance@lavoisier.fr.

Coordination du dossier

Coordinateurs : Fabienne **Leloup** UCLouvain (fabienne.leloup@uclouvain.be), Laurence **Moyart** Ville de Mons – UCLouvain (laurence.moyart@uclouvain.be), Bernard **Pecqueur** Université Grenoble Alpes (bernard.pecqueur@univ-grenoble-alpes.fr).

Consignes aux auteurs et aux coordinateurs

Soumission des manuscrits

La sélection des articles publiés dans le numéro spécial se fera en deux temps. Lors d'une première étape, il est attendu des auteurs qu'ils soumettent un pré-projet article présentant la contribution envisagée, en précisant la problématique, l'originalité de l'apport et son positionnement dans la

16-02-2021

littérature, la méthodologie, les données et/ou terrains mobilisés, références bibliographiques indicatives (15 références max.). Ce pré-projet ne devra pas excéder 3000 mots.

Les articles proposés devront être des documents originaux. Ils peuvent néanmoins avoir fait l'objet de communications lors d'un colloque ou de documents de travail.

Les propositions d'articles suivront le parcours d'évaluation classique de la revue GES.

Les auteurs doivent soumettre leur contribution par voie électronique, en adressant leur article à : soumission-gouvernance@lavoisier.fr.

Les articles doivent être anonymes.

Les métadonnées doivent être supprimées (commande word, **Préparer** puis **Inspecter** puis **Supprimer tout**).

Présentation générale

Le texte est saisi en double interligne. Les pages sont foliotées. Les titres des chapitres sont **numérotés** selon la numérotation internationale (1. ; 1.1. ;1.1.1., etc.). Les tableaux, avec leur titre, et les figures, avec leur légende, ne doivent pas être intégrés dans le corps du texte mais être regroupés à la fin du manuscrit.

La taille des articles (y compris la bibliographie) doit être comprise en 45 000 et 70 000 signes espaces compris. Après acceptation, les auteurs doivent fournir à la rédaction la version définitive du manuscrit enregistrée en Word. Les illustrations doivent être fournies à part **au format TIFF ou JPEG (300 dpi)**. La revue accepte et publie des articles en français et en exceptionnellement en anglais ; les propositions pourront être soumises en d'autres langues mais devront être traduites en français après acceptation.

Chaque article sera soumis pour lecture à deux ou quatre personnes compétentes dans le domaine, membres ou non du comité de rédaction.

Références bibliographiques

Les références sont appelées dans le texte **entre parenthèses : (Auteur, année)**. La liste des références est non numérotée et organisée par **ordre alphabétique** en fin d'article par noms d'auteurs et par ordre chronologique pour un auteur donné. **Toutes les références de la bibliographie doivent correspondre à des références citées dans le texte, et vice versa**. Le style et la ponctuation des références sont conformes au système Harvard :

- Article de revue (indiquer tous les auteurs) : Petit P., 1998. Formes structurelles et régime de croissance de l'après-fordisme. *L'année de la régulation* 2, 169-196.

- Ouvrage : Grégory D., 1994. *Geographical imaginations*. Blackwell, Oxford.

Figures et tableaux

Les figures et tableaux seront numérotés en chiffres arabes. Ils seront indexés dans le texte par rappel de leur numéro (Fig. 1, tableau 1). Le format des figures ne devra pas excéder 12 x 18 cm. Aucune reproduction d'une figure ou tableau déjà publié ne peut être acceptée sans l'autorisation de l'éditeur et des auteurs.